

P6 : Réaménagement de la gravière

Objectifs :

A : Restaurer et maintenir les habitats herbacés humides dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats diversifiée

Surfaces concernées	
Quantification	2,5 ha
Qualification	Ancienne gravière et parking attenant (secteur 3)

Principe de la mesure : Réaménager la gravière en un endroit plus attractif pour les batraciens, les odonates et les oiseaux afin qu'elle participe à la mosaïque d'habitats diversifiées du marais de Prodon.

Contraintes et enjeux à prendre en compte	
Contraintes/enjeux	Conséquences pratiques
<p><i>Berges abruptes.</i></p> <p><i>Parking amenant une fréquentation sauvage pas toujours respectueuse du site.</i></p> <p><i>Volonté locale de garder un plan d'eau avec des poissons et une activité de pêche gérée.</i></p> <p><i>Plan d'action pour sonneur à ventre jaune (annexe II) et grenouille agile dans le corridor Vesancy-Versoix. Présence de ces deux espèces à proximité de la gravière.</i></p>	<p><i>Utiliser les matériaux du parking pour réaménager la gravière avec des pentes douces et des eaux peu profondes. Cela permet d'augmenter la surface en eau en immergeant une partie de la zone de parking. Le site sera ainsi probablement plus attractif pour les limicoles en migrations et les odonates. Le développement d'habitats de ceintures de végétations est également attendu à l'issue de la restauration.</i></p> <p><i>Amélioration de la gestion de la fréquentation et nécessité de garder une partie profonde dans le plan d'eau pour la préservation des poissons. Aménager des habitats diversifiés pour privilégier une reproduction spontanée des poissons afin de limiter les alevinages.</i></p> <p><i>Inclure à l'aménagement de la gravière, un réseau de mares connexe, propice au sonneur et à la grenouille agile.</i></p>

Description de la mesure :

- Avant-projet sommaire
- Obtention des autorisations administratives
- Avant-projet détaillé et appel d'offre
- Réalisation des travaux : nettoyage du site, reprofilage des berges et destruction du parking, renaturation, création de petites structures pour la faune (mares, tas de bois, rafraîchissement de talus etc.)
- Suivi des travaux

L'ensemble des matériaux excavés est à réutiliser sur le site pour limiter les coûts de réalisation.

Un réensemencement est nécessaire sur les abords de la gravière après travaux pour limiter la recolonisation par le solidage. Le foin ou les graines utilisés devront provenir d'un espace exempt de solidage et être issus de plants ou semences locales

Suivi de la mesure	
Indicateur de résultat	Indicateur de réalisation
<p><i>Limitation de la fréquentation sauvage</i></p> <p><i>Amélioration de la diversité biologique aux abords de la gravière, notamment dans les groupes des odonates et des amphibiens</i></p>	<p><i>Enregistrement des travaux et factures</i></p>

Maître d'ouvrage potentiel : CEN RA

Maître d'œuvre potentiel : CEN RA

Intervenant potentiel : CEN RA et entrepreneur spécialisé

Coût potentiel : 60'000 € TTC pour les études préalables, la concertation, les avant-projets sommaires et détaillés ainsi que les démarches administratives. + 309'000 € TTC pour travaux, maîtrise d'œuvre, communication, valorisation pédagogique et suivis année n et n+1.

Financeurs potentiels : Région Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Fondations privées

Autres mesures associées :

Mesure de suivi :

-
- Inventaire des amphibiens (T9)
- Suivi de l'avifaune (T7)
- Suivi des espèces végétales remarquables (P9)